



ALBIOMA

Communiqué de presse

Paris La Défense, le 5 mai 2021

Albioma Invest 2021

Augmentation de capital réservée aux adhérents au plan d'épargne groupe

Albioma annonce le lancement d'une augmentation de capital réservée aux salariés, dirigeants et anciens salariés adhérents à son plan d'épargne groupe en France et à son plan d'épargne groupe international au Brésil en France et au Brésil à compter du 5 mai 2021.

Avec cette nouvelle opération, le Groupe poursuit la mise en œuvre de sa politique de renforcement de son actionnariat salarié à moyen/long terme, qui se traduit par l'ouverture régulière d'opportunités d'investissement indirect dans l'action Albioma à des conditions privilégiées.

Les principales modalités de cette opération, baptisée « Albioma Invest 2021 », sont décrites ci-après.

Société émettrice

Albioma, société anonyme au capital social de 1 218 213,54 euros ayant son siège social Tour Opus 12, 77 esplanade du Général de Gaulle, 92081 Paris La Défense, et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 775 667 538 (ci-après la « **Société** »).

Cotation sur Euronext Paris (France), compartiment A, code ISIN : FR0000060402.

Objectifs de l'opération

Cette opération a pour objectif d'associer les salariés aux résultats et aux succès futurs du Groupe en alignant leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Elle permet au personnel du Groupe éligible d'investir indirectement dans l'action Albioma à des conditions privilégiées et, pour les salariés ayant leur résidence fiscale en France, dans un cadre fiscal favorable. En contrepartie, l'investissement des souscripteurs sera bloqué pendant cinq ans.

Cadre de l'opération

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 29 mai 2020, dans sa quinzième résolution, a délégué sa compétence au Conseil d'Administration pour décider de l'émission, au profit d'adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan d'épargne groupe établi en commun par la Société et les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, dans la limite de 0,75 % du capital de la Société à la date de la décision d'émission des actions.

En vertu de cette délégation, le Conseil d'Administration de la Société a, à l'occasion de sa réunion du 3 mars 2021, décidé de procéder à l'émission, avec suppression du droit



préférentiel de souscription au bénéfice des adhérents au plan d'épargne groupe Albioma mis en place en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail entre la Société et ses filiales ayant leur siège social en France et à un plan d'épargne groupe international à mettre en place, dans la limite de 0,62% du capital de la Société à la date de la décision d'émission des actions (soit un maximum de 197 387 actions).

Conditions de souscription

Modalités de souscription

Les bénéficiaires pourront souscrire à l'une ou aux deux formules d'investissement suivantes :

- une formule « Classique » par l'intermédiaire du FCPE « Albioma Relais 2021 » ayant vocation à fusionner avec le compartiment « Albioma Classic » du FCPE « Albioma » après accord des Conseils de Surveillance desdits FCPE. L'agrément du FCPE « Albioma Relais 2021 » par l'Autorité des Marchés Financiers a été obtenu en date du 20 avril 2021. Dans le cadre de cette formule, l'investissement du salarié suit l'évolution du cours de l'action Albioma, à la hausse comme à la baisse. Le salarié bénéficie d'une décote de 30 % et d'un abondement de l'employeur ;
- une formule « Multiple » par l'intermédiaire du compartiment « Albioma Multiple 2021 » du FCPE « Albioma ». L'agrément du compartiment « Albioma Multiple 2021 » par l'Autorité des Marchés Financiers a été obtenu en date du 20 avril 2021. Dans le cadre de cette formule, le souscripteur se voit garantir le montant de son apport personnel augmenté du montant le plus élevé entre (i) un rendement garanti sur son apport personnel et (ii) un multiple de la hausse moyenne protégée du cours de l'action Albioma. En contrepartie, le souscripteur renonce au bénéfice des dividendes et autres produits éventuels sur les actions Albioma souscrites par le compartiment « Albioma Multiple 2021 » et de la décote de 30 %.

Exercice des droits de vote

Les droits de vote afférents aux titres détenus dans le FCPE « Albioma » seront exercés par le Conseil de Surveillance du FCPE « Albioma » dans les conditions prévues par son règlement.

Indisponibilité

Les parts de FCPE souscrites dans le cadre de l'offre devront être conservées pendant cinq ans, sauf survenance de l'un des cas de déblocage anticipé prévus par le règlement des plans d'épargne concernés.

Calendrier indicatif

- Période de réservation : du 5 au 25 mai 2021
- Fixation du prix de souscription : 23 juin 2021
- Période de souscription/révocation : du 24 juin au 27 juin 2021
- Augmentation de capital : 22 juillet 2021

Ce calendrier pourrait être modifié en raison d'événements affectant le bon déroulement de l'opération.



Cotation des actions

L'admission des actions nouvelles aux négociations sur Euronext Paris (code ISIN : FR0000060402) sera demandée dès la réalisation de l'augmentation de capital.

Opération de couverture

La mise en place de la formule « Multiple », qui repose sur un effet de levier, implique de la part de l'établissement financier contrepartie de l'opération structurant cette formule des opérations de couverture, préalablement à la réalisation de l'augmentation de capital, et pendant toute la durée de la formule « Multiple ».

Mentions spécifiques

Le présent communiqué n'est produit qu'à titre d'information et ne constitue pas une offre ou une sollicitation pour la souscription de valeurs mobilières.

Contact

Pour toute question relative à l'offre, les bénéficiaires pourront s'adresser à leur responsable ressources humaines et/ou à toute autre personne tel que précisé dans les documents relatifs à l'offre mis à leur disposition préalablement à l'ouverture de la période de réservation.

Le présent communiqué est établi en application de l'article 223-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et de l'article 3.1 de la position-recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers n° 2012-10 du 8 août 2012.

Prochain rendez-vous : Assemblée Générale Mixte, le 25 mai 2021 à 15 heures.

À propos d'Albioma

Producteur d'énergie renouvelable indépendant, Albioma est engagé dans la transition énergétique grâce aux énergies renouvelables (biomasse, solaire et géothermie).

Le Groupe est implanté en Outre-Mer français, en France métropolitaine, à l'Île Maurice, au Brésil et en Turquie.

Il a développé depuis 25 ans un partenariat unique avec le monde sucrier pour produire de l'énergie renouvelable à partir de la bagasse, résidu fibreux de la canne à sucre.

Albioma est aussi le premier producteur d'énergie photovoltaïque en Outre-mer où il construit et exploite des projets innovants avec stockage, ainsi qu'en France métropolitaine.

Dernièrement, le Groupe a annoncé l'acquisition d'une centrale de géothermie en Turquie.

Albioma est cotée sur Euronext Paris compartiment A, éligible SRD, PEA, PEA-PME et fait partie du SBF 120 et CAC Mid 60.

Le Groupe est également inclus dans le Gaïa-Index, l'indice des valeurs moyennes responsables.

Contacts

Investisseurs

Julien Gauthier
+33 (0)1 47 76 67 00

Médias

Charlotte Neuvy
+33 (0)1 47 76 66 65
presse@albioma.com

www.albioma.com

